

Préambule

M TAG s'est engagé dans une démarche volontariste de Développement Durable. M TAG souhaite promouvoir cette démarche dans sa zone d'influence et incite ses fournisseurs et partenaires à souscrire à cette démarche.

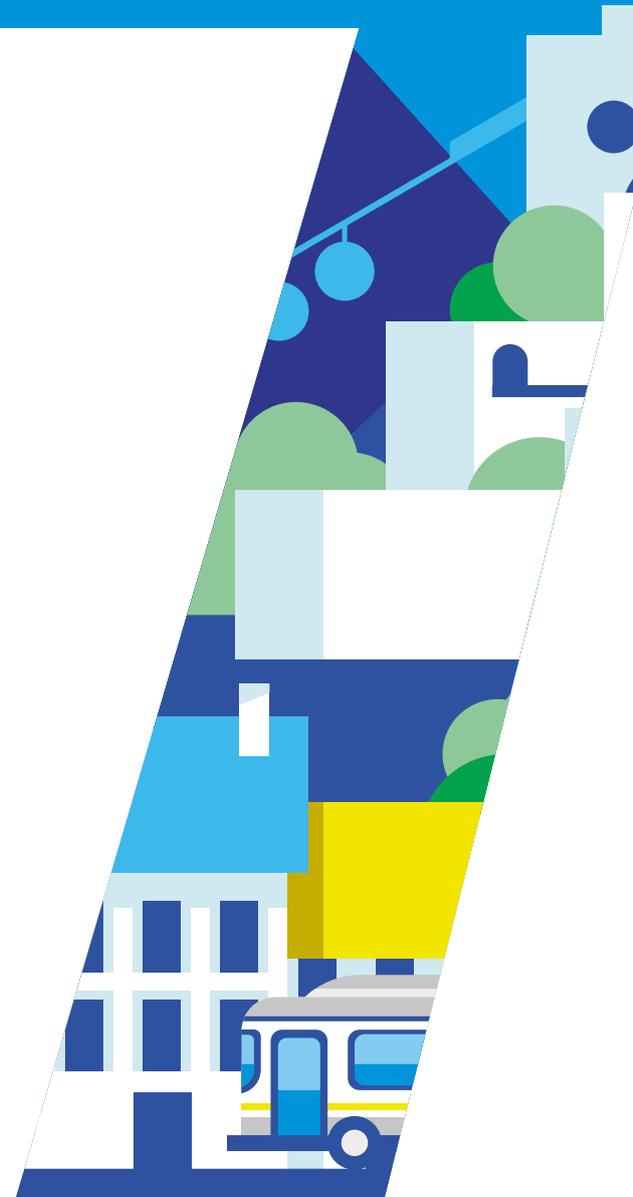
Elle attend de ses fournisseurs qu'ils respectent les règles d'éthique et de droit social, qu'ils veillent à la protection de l'environnement, à la santé - sécurité de leurs collaborateurs ainsi qu'à la Qualité de leurs prestations et de leurs produits.



M TAG a mis en place un système de management de la Qualité (ISO 9001), de l'Environnement (ISO 14001) et de la santé-sécurité au travail (ISO 45001) et souhaite que ses fournisseurs contribuent pleinement à l'atteinte de ses objectifs dans une démarche d'amélioration continue.

La présente Charte formalise la volonté de M TAG de renforcer la prise en compte de l'ensemble des Enjeux de Développement Durable dans ses relations fournisseurs. M TAG souhaite établir avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques en améliorant sa collaboration avec chacun d'entre eux.

Cette Charte permet de porter à la connaissance de l'ensemble de ses prestataires les principes fondamentaux à respecter. En devenant fournisseur de M TAG, le prestataire s'engage à respecter cette Charte dans le ou les champs d'actions qui le concernent directement. Cette charte est intégrée aux consultations et figure dans toutes les commandes et tous les marchés de M TAG.



Préambule

En adhérant à cette Charte le fournisseur s'engage aussi à faire ses meilleurs efforts pour respecter et mettre en œuvre par ses propres fournisseurs et sous-traitants l'ensemble des principes qui y sont exposés dans le respect des dispositions contractuelles et des législations nationales applicables.

Une évaluation des pratiques des fournisseurs pourra être réalisée par le biais d'entretiens, de contrôles ou d'audits. En cas de non-respect des principes fondamentaux de la relation fournisseur, nous exigerons du fournisseur la mise en œuvre d'un plan d'actions correctives. En cas de manquement grave ou en l'absence de plans d'actions satisfaisants, nous nous réservons le droit de nous désengager vis à vis de notre prestataire. Le non-respect de cette Charte par un fournisseur peut donc l'exposer à la résolution de son contrat ou au rejet de sa candidature à un appel d'offre.

Le non-respect de cette Charte par un fournisseur peut donc l'exposer à la résolution de son contrat ou au rejet de sa candidature à un appel d'offre.



Les engagements de M TAG

Respecter les lois, normes et réglementations internationales et nationales.

Promouvoir la **sécurité de l'information** pour tous et adapté à chacun en respectant la confidentialité et la protection des données.

Suivre **une politique Achats responsables** : soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire, privilégiant les achats éthiques et durables, en développant la sensibilité de nos acteurs à l'achat responsable et en favorisant un comportement éthique.

Respecter **l'égalité de traitement des fournisseurs**, la transparence des procédures et le libre accès à la commande publique.

Fonder nos décisions d'achats sur **une évaluation objective** et comparative des fournisseurs en luttant activement contre les offres anormalement basses.

Instaurer **des relations loyales** et collaboratives durables avec les fournisseurs en développant / maintenant un dialogue constructif et ouvert avec eux.

Refuser toute forme de corruption.



Les fournisseurs s'engagent



Qualité

Garantir **la conformité des produits / services** et respecter des prescriptions techniques.

Respecter les délais pour tout type de prestation.

Assurer une réactivité vis à vis de demandes spécifiques.

Mettre en place **un plan d'actions d'amélioration** si des écarts sont constatés.

Privilégier **un interlocuteur** dédié à l'exécution du contrat.



Santé - Sécurité

Respecter les réglementations relatives au **Code du travail**.

Maîtriser les risques intrinsèques via **des consignes sécuritaires** applicables sur le lieu de travail.

Maîtriser les risques de co-activité via un Plan de Prévention et/ou une Autorisation de travail et/ou un Protocole de Sécurité.

Fournir **une Fiche de Donnée de Sécurité** pour tout produit dangereux et garantir un étiquetage et un stockage conformes.

Garantir **des titres d'habilitation** et des autorisations en cours de validité.

Mettre en œuvre **des systèmes d'amélioration** continue des conditions de travail et de la santé des collaborateurs.

Environnement

Respecter les réglementations générales relatives à **la protection de l'environnement**.

Respecter les exigences environnementales définies dans le contrat selon une approche cycle de vie.

Mettre à disposition **des moyens de preuve** transparents et fiables attestant du respect des exigences environnementales spécifiques au contrat.

Proposer **des innovations** permettant d'améliorer l'impact environnemental (diminution des consommations en ressources naturelles, réductions des émissions polluantes...).

Privilégier **l'écoconception et/ou l'écolabélisation** lorsqu'il s'agit de produits manufacturés.



Concurrence et droits des affaires

Garantir **des pratiques commerciales licites et loyales** (bonnes pratiques de la profession, respect de la légalité, ...).

Respecter **le droit de la concurrence** (interdiction d'accords entre entreprises pouvant porter atteinte à la concurrence, comportement abusif de la part d'une entreprise dominante sur le marché, ...).

Interdire de se livrer à des pratiques ayant pour conséquence d'**entraver** le libre jeu de **la concurrence**, notamment celles visant à évincer un concurrent du marché ou à restreindre l'accès aux marchés des nouveaux concurrents par des moyens illicites.

Sélectionner ses propres fournisseurs selon des règles définies et transparentes (le fournisseur attend de ses propres fournisseurs sous-traitants les mêmes engagements).



Ethique, prévention des atteintes à la probité

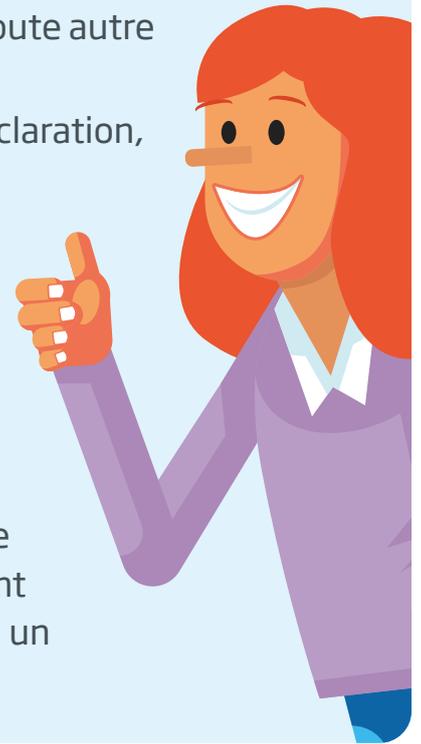
Assurer **une communication claire et transparente** y/c pour prévenir un risque de non respect des engagements du contrat ou toute autre difficulté avérée ou potentielle.

Proscrire toute tentative de dissimulation, fausse déclaration, falsification de documents.

Garantir **la confidentialité** des informations échangées.

S'interdire de proposer à un collaborateur M TAG des sollicitations visant à l'influencer dans ses choix (espèces, objets négociables ou prestations violant les réglementations ou non conforme à la bienséance,...).

Prévenir et **éviter les situations de conflits** d'intérêts, abus de biens sociaux, corruption en appliquant des principes de comportements exigeants : chaque partie doit notamment révéler tout intérêt personnel financier ou autre lien avec un collaborateur de M TAG , ...



Droits humains et droits fondamentaux au travail

Respecter les conventions fondamentales de **l'Organisation Internationale du travail (OIT)** ainsi qu'à toute la réglementation applicable à son activité .

Garantir l'égalité des chances et le respect des différences.

Interdire les pratiques discriminatoires et de harcèlements .

Ne pas recourir au travail des enfants n'ayant pas atteint l'âge légal pour travailler, ce tout au long de la chaîne de création de valeur quel que soit le pays où les prestations sont réalisées (si aucune limite d'âge n'est fixée pour un pays donné, celle-ci ne pourra être inférieure à 16 ans).

Proscrire le travail forcé : rétention de migrants, ouvriers clandestins,...

Garantir un travail accompli volontairement en échange d'une compensation légale et non exposé à des menaces (conservation de documents d'identité, confiscation des droits légaux,...).

Assurer un environnement de travail sain et sûr.

Traiter ses collaborateurs équitablement et avec dignité.

Sélectionner ses propres fournisseurs selon ces mêmes critères d'exigences.

Aider au développement du personnel (lutte contre l'illettrisme...).

M TAG

Le mouvement, c'est la vie